Forfaits horaires pour la prise en charge par l'OPCA-TP des formations organisées dans le cadre des contrats et périodes de professionnalisation

1) Formations préparant à des spécialités des travaux publics

- Formations à la maintenance et à la conduite d'engins de TP : 17 euros
- Formations aux autres spécialités des travaux publics et maçonnerie gros oeuvre : 12 euros *

2) Autres formations non spécifiques au secteur des travaux publics

- Autres formations du Bâtiment : taux appliqués par l'OPCA-Bâtiment
- Autres formations non spécifiques au BTP : 7 euros

* Certaines formations techniques connexes aux spécialités des TP peuvent être prises en charge à hauteur de 12 euros.